



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
Service installations classées

AFFAIRE SUIVIE PAR : C. REVOL
☎ : 04 56.59.49.76

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment le livre V, titre 1^{er} (installations classées pour la protection de l'environnement) et l'article R.512-68 ;

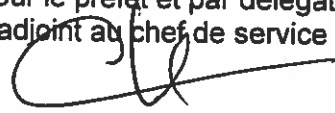
DONNE ACTE

A la société GARAGE TAHAR (siège social : 10 rue Fernand Pelloutier-38130 ECHIROLLES) de sa déclaration du 19 juillet 2018 par laquelle elle fait connaître qu'elle se substitue à la société TAHAR PIECES AUTO dans l'exploitation d'une installation de véhicules hors d'usage (VHU) implantée 10 rue Fernand Pelloutier sur la commune d'ECHIROLLES.

L'arrêté préfectoral d'autorisation N°2007-09736 du 9 novembre 2007, l'arrêté préfectoral N°2012-187-0024 du 5 juillet 2012 et l'arrêté préfectoral complémentaire N°2014-106-0018 du 16 avril 2014 réglementant ce site demeurent applicables au nouvel exploitant.

Grenoble, le 7 novembre 2018

Pour le préfet et par délégation
L'adjoint au chef de service


Chrystèle AUBERT